

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#) [Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au président de la Chambre des députés, 14 avril 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin au président de la Chambre des députés, 14 avril 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 avril 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Brisson, Henri \(1835-1912\)](#)

Lieu de destinationParis

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la mutualité nationale. Godin soumet au président de la Chambre la proposition de loi contenue dans la brochure *Mutualité nationale* qui élargit la question de l'amélioration du sort des classes laborieuses dont traitent déjà des projets de lois. Il lui explique que sa proposition vise à effacer la plaie sociale de la misère et qu'elle est le résultat de 30 années d'expérience dans l'organisation des assurances mutuelles. Il le prévient que l'application de son projet, qu'on peut juger trop absolu ou trop radical, peut se réduire aux proportions que l'on voudra.

Notes

- Destinataire : Henri Brisson est président de la Chambre des députés du 3 novembre 1881 au 7 avril 1885.
- Après avoir déposé un premier projet de loi rejeté par la Chambre des députés, le député Hippolyte Maze (1839-1891) dépose à la fin de 1882 deux

nouveaux projets de loi sur les sociétés de secours mutuels et sur les caisses de retraite pour la vieillesse, projets dont il est le rapporteur au début de 1883 et qui sont soutenus notamment par Martin Nadaud (voir : « Les sociétés de secours mutuels », *Le Devoir*, n° 227, 14 janvier 1883, p. 17-19 et n° 228, 21 janvier 1888, p. 33-36 [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/17/100/832/0/0>, consulté le 23 août 2023] ; « La caisse des retraites pour la vieillesse et les invalides du travail », *Le Devoir*, n° 229, 28 janvier 1883, p. 49-52 [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/49/100/832/0/0>, consulté le 23 août 2023] ; Dreyfus (Michel), *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, 2001, p. 68).

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

[Mutualité](#), [Pauvreté](#), [Réformes](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés, Paris, Guillaumin, 1883.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation3 p. (157r, 158r, 159v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise 11. avril 1863.

157

À Monsieur le Président de la
Chambre des Députés.

Monsieur le Président et
ancien collègue,

La Chambre des députés est saisie
de divers projets de loi tendant à l'amé-
lioration du sort des classes ouvrières,
mais rien de ce qui se discute devant
elle n'est de nature à embrasser
dans leur ensemble, ni par consé-
quent à soulager, les plus pressants
et les plus poignants besoins des
classes laborieuses.

La gêne, sous toutes ses formes,
sevit avec persistance sur les travail-
leurs et il n'existe aucune institution
pour leur venir en aide. Les malheu-
reux n'ont d'autre ressource que
d'aller mendier, par conséquent de

Monsieur Henri Brisson.

soustraire leurs enfants à l'éducation
publique et d'affranchir, avec leurs
familles, les lois sur le mariage,
pour ne pas mourir de faim. Il serait
pourtant si facile d'effacer la plaie
sociale de la misère !

Ces circonstances et l'universalité
des revendications ouvrières m'ont
engagé à faire immédiatement une brochure
constamment, sur le sujet, une propo-
sition de loi que je transmets à la
Chambre des députés.

(Quel sera le sort de cette propo-
sition ?

Elle est le résultat de trente années
d'expérience dans l'organisation des
Assurances mutuelles, en faveur des clas-
sées ouvrières. Malgré cela on lui trouvera
le tort d'être trop absolue, trop radica-
le oubliant qu'il s'agit là d'une des ques-
tions les plus importantes. Si l'on
veut y faire attention on verra que dans
l'application mon projet peut se
réduire aux proportions que l'on veut.
Je sais toute la difficulté qu'il y

pour faire prendre en considération un
 projet émanant d'une initiative caté-
 gorique aux Chambres, aussi si ma
 qualité d'ancien représentant et par consé-
 quent d'ancien collègue peut être un
 titre à votre bienveillance, je ne manque-
 pas de l'invoquer pour vous prier de
 porter votre attention sur la brochure
 que j'ai l'honneur de vous envoyer par
 ce courrier, et d'user de votre influence
 pour faire profiter la chose publique des
 immenses avantages que l'application
 de ma proposition introduirait dans les
 ressources financières de l'Etat et par
 conséquent dans ses moyens d'action
 pour l'amélioration du sort des classes
 ouvrières.

Veuillez agréer, Monsieur le
 Président et ancien collègue, l'assurance
 de mon dévouement.